



Pôle Direction Générale

**ARRETE MUNICIPAL N° 87/2014**  
relatif à l'instauration d'une zone 30 rue de l'Eglise

Le Maire de la Commune de Petite-Rosselle,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-4 et R.411-25 ;

**Vu** l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié et l'instruction ministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

**Vu** le décret n°94-447 du 27 mai 1994 relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal ;

**Vu** l'avis du Conseil Général de la Moselle division des routes, autorité gestionnaire de la voirie concernée,

**Considérant** que dans la rue de l'église depuis l'intersection avec la rue Victor Hugo jusqu'à l'intersection de la rue Mal Foch, l'instauration d'une zone 30 permettra de renforcer la sécurité en raison de la proximité des écoles ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A partir du **14 octobre 2014**, la rue de l'église depuis l'intersection avec la rue Victor Hugo jusqu'à l'intersection de la rue Mal Foch, sera classée en zone 30.

**Article 2** : Les aménagements suivants sont notamment réalisés dans la rue de l'Eglise :

- deux panneaux B30 et B51 indiquant l'entrée et la sortie d'une zone 30.

**Article 3** : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Petite-Rosselle, le 14 octobre 2014

Le Maire  
Gérard MITTELBERGER

